

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-trois du lundi 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 janvier 2023

Objet
N° 23/01/05
PLAN D'ACTION CHAUFFAGE BOIS DU P.P.A. DE L'ARVE

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Vallée de l'Arve fait l'objet d'un Plan de protection de l'Atmosphère (PPA) depuis février 2012. Le PPA2, révisé et approuvé en avril 2019, couvre la période 2019 à 2023. Ce dispositif est piloté par l'Etat.

Dans le cadre du plan d'actions national « chauffage bois » adopté en juillet 2021, des plans d'actions locaux doivent être déclinés dans les territoires soumis à Plan de protection de l'atmosphère.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe comme objectif, pour ces plans d'actions, une réduction de 50% des émissions de particules fines PM2,5 entre 2020 et 2023.

Un plan d'actions « chauffage bois » a été élaboré pour la Vallée de l'Arve, qui présente la synthèse des actions d'ores et déjà appliquées sur le territoire sur le volet chauffage au bois, en application des deux PPA successifs, ainsi que son évaluation réalisée par ATMO Auvergne Rhône-Alpes (annexe)

Conformément à l'article L.222-6-1 du code de l'environnement, ce plan d'actions doit être soumis pour avis aux instances délibérantes des territoires soumis à PPA.

La Commission Transition Écologique et Énergétique de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc du 20 janvier 2023 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le plan d'actions « chauffage bois » du PPA de la Vallée de l'Arve

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 20/02/2023

Affichage en mairie de Vallorcine du 22/02/2023
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme